



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N° 144 SPÉCIAL**

**PUBLIÉ LE 13 JUIN 2023**

# Sommaire

## Opéra de Lille

- . décision n°2023-06-288 : approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mars 2023
- . décision n°2023-06-289 du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Élection de la.du president.e et de la.du vice-président.e
- . décision n°2023-06-290 du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Modification de la grille tarifaire de la billetterie pour la saison 2023-2024
- . décision n°2023-06-291A du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Préparation du recrutement d'une nouvelle direction
- . décision n°2023-06-291B du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Préparation du recrutement d'une nouvelle direction démarche
- . décision n°2023-06-291C du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Préparation du recrutement d'une nouvelle direction appel à candidatures
- . décision n°2023-06-291D du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Préparation du recrutement d'une nouvelle direction note d'orientation
- . décision n°2023-06-291E du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Comité de recrutement
- . décision n°2023-06-291F du 9 juin 2023 : extrait du registre des délibérations du conseil d'administration – Calendrier

# OPÉRA DE LILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2023

N°	2023	06	288
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-288 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 mars 2023

Délibération n° 2023-06-288 du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille ».

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 mars 2023.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 mars 2023.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 09/06/2023...

Fait à Lille le 9 juin 2023  
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

**DocuSigned by:**

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

**OPÉRA \_  
\_DE\_  
\_LILLE**

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
PROCES VERBAL DU C.A.  
DU 22 MARS 2023 À 14 H00**

---

OPÉRA DE LILLE  
CONSEIL  
ADMINISTRATIF  
PROCÈS-VERBAUX  
DU 22 MARS 2023 À 14 H00

## MEMBRES PRÉSENTS

### **Ville de Lille**

Marie-Pierre Bresson, *Adjointe au Maire*  
Delphine Blas, *Conseillère municipale*  
Sylviane Delacroix, *Adjointe au Maire*  
Vanessa Duhamel, *Conseillère municipale*  
Catherine Morell-Sampol, *Adjointe au Maire*  
Marielle Rengot, *Adjointe au Maire*  
Nathalie Sedou, *Conseillère municipale*

### **MEL**

Alain Cambien, *Conseiller métropolitain*  
Jacques Ducrocq, *Conseiller métropolitain*  
Marie-Noëlle Nirel, *Conseillère métropolitaine*

### **Région Hauts-de-France**

Jean-Paul Mulot, *Conseiller régional*  
Grégory Tempremant, *Conseiller régional*  
François Decoster, *Vice-Président Culture, patrimoine, langues régionales et relations internationales*

### **État**

Hilaire Multon, *Directeur régional des Affaires Culturelles des Hauts-de-France*

### **Personnalités qualifiées**

Jacqueline Bruckert, *Enseignante dans le cadre de formations au Diplôme d'Etat musique et danse dans différents pôles d'enseignement supérieur*

### **Représentants du personnel**

Anne Salamon, *Chargée de production*  
Olivier Desse, *Régisseur général*

## MEMBRES REPRÉSENTÉS

Sébastien Duhem donne pouvoir à Marie-Pierre Bresson  
Patrick Geenens donne pouvoir à Alain Cambien  
Marie Lavandier donne pouvoir à Hilaire Multon

## ASSISTENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Thomas Ceugnart, *Directeur des arts du spectacle et de la musique (Ville de Lille)*  
Cassandra Deweine, *Directrice culture tourisme (MEL)*  
Natasa Bogovac, *Chargée de mission musique et projets transversaux (MEL)*  
Charlotte Bonnerot, *Chargée de mission à la Direction de la création artistique et des pratiques culturelles (Région Hauts-de-France)*  
Nicolas Guinet, *Conseiller musique (DRAC Hauts-de-France)*  
Caroline Sonrier, *Directrice de l'Opéra de Lille*  
Euxane de Donceel, *Directrice administrative et financière de l'Opéra de Lille*  
Frédéric Antrop, *Agent comptable de l'Opéra de Lille*  
Emilie Dujardin, *Assistante de la Direction administrative et financière de l'Opéra de Lille*  
Catherine Marcin, *Secrétaire de Direction de l'Opéra de Lille*

Le 22 mars 2023 à 14 heures 10, le Conseil d'Administration de l'Opéra de Lille s'est régulièrement tenu. Le quorum étant atteint, Marie-Pierre Bresson ouvre la séance.

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2022**

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

### **FINANCES**

### **2- DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE DEPENSES IMPREVUES EN 2022**

Euxane de Donceel indique que ce point technique vise à régulariser des écritures prises au moment de la clôture comptable de l'exercice 2022 qui n'auraient pu ni être anticipées ni prises en compte lors d'une décision modificative antérieure. Le chapitre « 022 – dépenses imprévues » permet une certaine souplesse dans la gestion de l'activité de l'établissement, mais ce type de décision doit être approuvée a posteriori par le Conseil d'administration.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, la décision budgétaire 202202\_DECBUGD portant virement de crédits de dépenses imprévues en 2022 est confirmée à l'unanimité.**

### **3- APPROBATION DES COMPTES 2022**

Marie-Pierre Bresson rappelle que la situation budgétaire difficile de l'Opéra a déjà été présentée lors d'un précédent Conseil d'administration. Néanmoins, celle-ci s'avère moins critique que prévu grâce à l'excellente gestion opérée par la Direction, mais aussi au soutien de la DRAC qui a permis d'éviter une situation qui aurait pu être plus difficile. En outre, la structure relativement légère de l'établissement lui permet d'être dans une situation moins dramatique que d'autres opéras français. Toutefois, ceci n'exclut pas une réflexion de fond ni un constat difficile, même s'il y a un léger mieux sur la reprise d'activités.

Euxane de Donceel précise que les membres du Conseil d'administration ont reçu un rapport financier et un tableau analytique de l'activité à l'intérieur duquel sont distingués les recettes propres et les subventions publiques pour les produits, et les dépenses du TOM et l'activité artistique pour les charges.

Voté à l'équilibre en décembre 2021, l'exercice 2022 s'est finalement avéré être déficitaire dès les premiers mois de l'année, dans un contexte d'inflation et de crise du marché de l'emploi, situation se confirmant sur le 2ème semestre avec, lors du Conseil d'administration de décembre 2022, un déficit prévisionnel fixé à 443 000 euros. Or à la clôture de l'exercice, le déficit réel se situe finalement à 341 000 euros, ce qui est une satisfaction partielle. Cette baisse du déficit par rapport aux prévisions s'explique par les efforts menés par les équipes, la quête de nouvelles sources de recettes, et l'aide exceptionnelle de la DRAC. Il convient toutefois de signaler que le déficit prévisionnel pour 2023 est fixé à 535 000 euros.

### **Recettes**

Les recettes de l'établissement sont constituées par les financements publics et les ressources propres.

Les financements publics fournis par la Ville, la MEL, la Région et l'État demeurent stables. La DRAC verse toujours en sus des contributions et des subventions de fonctionnement 200 000 euros dans le cadre du dispositif *Finoreille* et la Ville 5 000 euros au titre de la politique d'accessibilité. En outre, les subventions « au projet » augmentent grâce au soutien de la DRAC sur la partie énergie ainsi qu'en préparation de l'édition de l'ouvrage qui sera édité à l'occasion du double anniversaire de l'Opéra. L'Opéra a également sollicité une aide exceptionnelle de 30 000€ auprès de la Métropole pour développer les actions en lien avec son projet d'accessibilité et les lunettes connectées achetées en 2021, dans le cadre d'un projet de trois ans avec des partenaires territoriaux pour l'adaptation numérique et l'innovation. Par ailleurs, l'Opéra a obtenu le versement d'aides à l'emploi supérieures aux attentes.

Les recettes propres sont en légère baisse malgré des signaux positifs depuis le début de l'année 2023 concernant le retour du public. Mais en 2022, les objectifs de billetterie fournis n'ont pas été atteints.



Par ailleurs, les recettes liées aux coproductions se réduisent par rapport au budget prévisionnel. Le Fonds de Création Lyrique a été obtenu pour une production supplémentaire par rapport au budget. Pour ce qui est des cessions et des tournées, leur part reste la même au sein des recettes propres (9%), la diminution étant neutre puisque dans le même temps, les dépenses de tournées ont aussi diminué. Les locations d'espace affichent une reprise qui se traduit par une croissance de 47 %. Le mécénat connaît également une légère recrudescence après trois exercices où il a été sous-représenté. Enfin, la billetterie subit une perte de 122 000 euros (12 %), en raison des difficultés de l'Opéra à attirer de nouveau le public et du choix des spectateurs pour des places moins onéreuses. La rubrique « produits divers » (refacturations diverses, par exemple des frais à des établissements scolaires) illustre encore l'impact de la crise sanitaire, les groupes n'ayant pas pu venir autant que prévu. En revanche, la rubrique « autres produits » recense les reprises de provision pour congés payés, le crédit d'impôts spectacle vivant (39 000 euros pour *Like flesh*) et les produits exceptionnels (notamment les indemnités de Sécurité sociale) qui sont difficilement prévisibles lors de l'établissement du budget primitif. Il y a eu moins d'arrêts de travail liés au Covid, mais plus d'arrêts longs (congé maternité...) de salarié.e.s aux salaires plus élevés ce qui augmente ces indemnités.

### Dépenses

Le budget du Théâtre en ordre de marche est en augmentation de 2,8 % par rapport au budget voté en décembre 2021. Par ailleurs, une politique d'économies d'énergie a été mise en place dans le cadre du programme RSE, si bien que l'impact de l'inflation reste modéré pour ce poste : malgré une hausse de 24% des dépenses de chauffage, il s'élève finalement seulement à 36 000 euros. Pour information, depuis 2015, L'Opéra a réduit de 30% sa consommation d'électricité et de 40% celle de chauffage. Ceci a évidemment un effet sur l'impact carbone mais également financier notamment avec l'inflation que l'on connaît.

Le recours à des prestataires extérieurs pour palier à la vacance pendant plusieurs mois du poste d'administrateur système et réseaux a généré une augmentation importante des achats.

Le loyer subit une révision de 6 500 euros et une nouvelle taxe, connue après le vote du BP, fait augmenter les charges de 13 900 euros. Le budget de la section « locations mobilières » a été dépassé en raison des frais de réparations des dégâts occasionnés par la tempête de février 2022 qui a abimé des kakemonos, mais aussi le local de stockage de Roncq. Ce qui a entraîné des dépenses de gardiennage supplémentaires pour le site de Roncq qui ne pouvait plus être fermé et pour la location d'un camion nacelle pour les kakemonos.

La masse salariale évolue très peu. L'Opéra a connu des difficultés de recrutement durant l'année 2022, ce qui ne semble pas se confirmer en 2023, occasionnant des renforts ponctuels sur les postes vacants.

Les amortissements connaissent une hausse de 25 000 euros liée aux subventions reçues de l'Etat pour le plan de relance, ce qui n'était pas encore confirmé lors du vote du budget initial.

Historiquement, le poste « virement de section » permettait d'effectuer un virement depuis la section d'exploitation vers la section d'investissement à hauteur de 19 800 euros. Il a été supprimé, dans une volonté de réduction des dépenses avec un budget d'investissement suffisamment doté.

Les autres dépenses du TOM qui paraissent relativement élevées cette année sont constituées d'un don de 49 294 euros à la Fondation de Lille, financé, d'une part, par la billetterie des premières représentations de *Palermo Palermo* et de *Miramar*, d'autre part, par le cachet que la compagnie du spectacle *Palermo Palermo* a souhaité reverser pour la première représentation.

Les dépenses liées au développement durable se réduisent, car le Diag Décarbon'Action a été obtenu. Ainsi, entre juillet 2021 et juin 2022, l'Opéra a émis 852 tonnes de CO<sub>2</sub>. Une large part de ses émissions émane des dépenses énergétiques, même si déjà optimisées depuis 2015, et de la mobilité du public.

## Programmation

Caroline Sonrier fait part de l'augmentation du budget de programmation par rapport au budget primitif. En effet, il y a eu beaucoup d'impacts compte tenu de l'inflation, des difficultés d'emploi... et, jusqu'à mai 2022, l'Opéra a aussi subi les effets de la crise du Covid et a dû prévoir des infirmières, des tests de dépistage, en sus du coût des doublures et des intermittents nécessaires pour combler les vacances de postes dans le domaine technique. Dès lors, les éléments liés à la production étaient difficilement maîtrisables. Concernant la diffusion de captations, les répercussions de l'inflation sont également notables.

La production *Freitag aus Licht* a engendré des dépenses plus importantes que prévu, mais les aides au financement ont également été plus conséquentes, entre autres celle du Fonds de Création Lyrique. Une captation non prévue de cette œuvre a été mise en place en collaboration avec la Philharmonie de Paris.

Concernant la danse, le budget est en forte hausse par rapport aux années précédentes mais déjà annoncée lors du vote, en raison de la tenue de deux spectacles exceptionnels : *Palermo Palermo* et *C(H)ŒURS*, mais aussi, dans une moindre mesure, de la *Belle au bois dormant* du ballet de l'Opéra de Lyon.

Les dépenses liées aux concerts ont un peu diminué car il a fallu réduire, en cours d'année, le budget 2022 et cela s'est reporté sur le festival d'ouverture de l'automne initié en 2021 et qui a été réduit en 2022. Dès lors, son budget est passé de 209 000 euros à 84 000 euros.

Concernant le programme « Opéra pour tous », le budget dédié à *Inukshuk aux étoiles* (production Finoreille) a été augmenté en raison des dépenses nécessaires pour mener à bien cette création. Par ailleurs, le Happy day de février 2022 a permis de relancer l'attractivité de l'Opéra en attirant plus de 5 000 personnes sur une seule journée. La création *Ad Alta* (visite chorégraphiée) présentée d'abord à l'occasion des journées du patrimoine, mais également au cours du mois d'octobre (et à nouveau pendant les vacances de février 2023) a eu un grand succès.

En matière de productions audiovisuelles, le budget augmente de façon inquiétante en raison de la baisse des partenariats avec les médias. Ce sujet est un motif d'inquiétude, car cela nuit à l'attractivité et au rayonnement de l'Opéra, mais également aux coproductions. De plus, l'Opéra ne parvient pas à obtenir de financement spécifique pour les captations, ce sont donc des budgets pris sur l'artistique.

Les dépenses de communication ont du augmenter, compte tenu des efforts énormes déployés pour attirer davantage de public. Les dépenses liées à l'accueil du public et aux réceptions ont augmenté également. Cette hausse s'explique par la perte du partenariat depuis 2020 avec l'enseigne Méert, qui facture désormais ses prestations au réel.

En conclusion, le budget reste déficitaire et est marqué par une gestion complexe. Des réductions d'activité, déjà annoncées, auront lieu en 2023 et 2024, même si pour le moment, le déficit 2022 représente moins de 3 % de l'ensemble du budget. Ainsi, en 2023, seulement trois opéras seront proposés (au lieu de quatre habituellement), et aucune représentation publique n'aura lieu entre le 15 octobre et le 25 novembre (hors concerts du mercredi). D'autres maisons décident de périodes de fermeture ce que l'Opéra de Lille refuse. Toutefois, des locations d'espaces sont prévues pour obtenir des recettes supplémentaires.

Cette situation est donc très préoccupante pour l'avenir, et la visibilité reste très réduite. L'objectif est de ramener le fonds de roulement à son seuil minimal à fin 2025, ce qui signifie une activité en 2023 et 2024 réduite, tout en gardant une proposition diversifiée.

Frédéric Antrop indique que le compte de gestion a été approuvé par la DRFIP le 24 février 2023 et déclaré conforme à la nomenclature M4. Concernant la section de fonctionnement, les dépenses réelles de 2022 sont réalisées pour un montant net de 12,937 millions d'euros. Ce chiffre représente une réalisation des crédits votés à hauteur de 98,5 %. Par ailleurs, les recettes sont réalisées à hauteur de 101 % des prévisions budgétaires, correspondant à 12,807 millions d'euros. Ces chiffres traduisent une bonne maîtrise du budget et sa sincérité pour la partie fonctionnement. En outre, les opérations d'ordre sur la section de fonctionnement aboutissent à un déficit de 341 091,64 euros.

On constate une augmentation des recettes de billetterie et des produits exceptionnels et une diminution des atténuations de charges ce qui amène à une augmentation des recettes, toutefois cela est dû à l'effet Covid.

Concernant la section investissement, les dépenses budgétées ont été réalisées à hauteur de 185 401,28 euros, soit 93,8 % des autorisations votées. Elles sont majoritairement financées par les ressources propres de l'Opéra. Les ressources en investissement sont supérieures aux emplois, à hauteur de 49 344,04 euros.

Les comptes ont été arrêtés au 31 décembre 2022. Le solde bancaire représentait alors 1,56 million d'euros, en baisse par rapport à l'année précédente qui était de 2,62 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces montants permettaient de faire face à l'intégralité des dettes de l'Opéra qui s'élèvent à 1,27 million d'euros.

En outre, les pièces budgétaires émises par l'Opéra revêtent une très bonne qualité. Ainsi, sur 5 560 mandats et titres émis en 2022, seulement huit ont été jugés non conformes. Il convient donc de souligner le bon travail fourni par les équipes.

Marie-Pierre Bresson remercie toutes les équipes pour l'excellence du travail fourni.

Euxane de Donceel ajoute que comme chaque année, un document contenant des chiffres-clés de fréquentation, de nombre de concerts etc de la saison et des saisons antérieures est fourni.

Hilaire Multon se réjouit de la qualité du travail fourni sur le plan artistique et financier dans un contexte contraint. Les surcoûts, liés au fonctionnement et notamment à l'énergie, ont été très bien maîtrisés avec un engagement assez volontariste sur les questions de décarbonation. Il annonce qu'un groupe de travail sera mis en place au sujet des mobilités, de la décarbonation et de la production dans les maisons lyriques et les maisons d'opéra. Le Ministère a récemment annoncé un certain nombre d'aides ; pour l'Opéra de Lille elle a été très faible, (12 000€ pour 2023, qui représentent 30 % de ses surcoûts énergétiques, puisque extrêmement bien maîtrisés. Toutefois la question est celle du modèle en devenir.

Il remercie au nom de l'Etat l'Opéra pour la qualité de la gestion et l'esprit de responsabilité qui l'a emporté, souligne l'engagement de l'Opéra dans le domaine chorégraphique et rappelle que la DRAC consolidera son travail auprès de Finoreille. Mais ajoute qu'une vigilance s'impose face aux surcoûts liés à la surveillance.

Nathalie Sedou salue le travail mené sur les dépenses en matière d'énergie. Toutefois, elle constate une hausse des coûts de nettoyage et de sécurité, dépense qui n'est pas directement liée à l'activité de l'Opéra et qui amène à réfléchir sur le rôle de l'art et de la culture. Elle s'enquiert des raisons pouvant expliquer le doublement des produits exceptionnels. Par ailleurs, elle se demande si le non-remplacement des arrêts maladie/maternité relève d'une volonté de l'établissement. Elle souhaiterait aussi que les dépenses de la section « activités » soient plus détaillées comme c'est le cas pour le théâtre en ordre de marche. Enfin, elle se demande si l'année 2019, avec un même nombre de représentations, des financements publics très légèrement inférieurs et des charges moins élevées était économiquement favorable par rapport à l'année 2022.

Euxane de Donceel explique que la salariée en congé maternité n'a jamais pu être remplacée même après trois publications de l'offre d'emploi. Finalement, un CDD a été conclu avec une salariée qui a assuré des tâches d'assistantat administratif. En aucun cas l'Opéra n'a cherché à faire des économies en ne remplaçant pas les salariés absents. Concernant les produits exceptionnels, il s'agit des remboursements de sécurité sociale d'un congé maternité, d'un arrêt de travail assez long (suite à un grave accident de vélo) et une maladie longue de personnels aux salaires plus élevés.

Caroline Sonrier estime que l'année 2019 avait été profitable sur le plan économique, mais que le mur inflationniste a lourdement impacté l'Opéra dès 2022. D'ailleurs, certaines structures ont pris le parti de programmer des solos ou des spectacles réunissant moins d'artistes afin de réduire les dépenses. Toutefois, une telle décision constituerait pour l'Opéra un signal terrible. En outre, les dépenses nécessaires aux opéras sont toujours élevées et quasiment impossible à réduire.

Dès lors, la tenue de seulement trois spectacles l'année suivante permettra de réduire les coûts. Enfin, les coproductions sont très difficiles à trouver, et le recours aux locations, moins coûteuses, s'amplifie.

Euxane de Donceel souligne qu'une reprise de provision de 400 000 euros a eu lieu en 2019, ce qui avait alors bénéficié au budget et des exonérations de charges liées au Covid en 2020 et 2021, que l'on ne retrouve donc pas en 2022

Nathalie Sedou s'interroge sur les raisons pouvant expliquer les difficultés à mettre en place des coproductions après le Covid. Elle cite une tribune récente du Monde qui dresserait un constat peu flatteur sur la gestion des opéras.

Caroline Sonrier rejette la vision totalement irréaliste proposée par l'auteur de cette tribune, et suggère la lecture de son rapport à ce sujet.

Caroline Sonrier répond que les coproductions sont anciennes, et certaines programmées en 2023 étaient prévues pour être présentées durant la crise du Covid. Les reports de toutes les maisons d'Opéras créent un « embouteillage » et, pour faire des économies, les locations sont privilégiées.

Nathalie Sedou demande si le nombre plus faible de productions est compensé par une augmentation des représentations, comme le préconise son rapport, et si l'objectif est de revenir au niveau de billetterie observé avant la crise sanitaire ou de compenser par des subventions publiques ?

Concernant la billetterie, sur la saison 2023-2024, le nombre d'opéras mais aussi de représentations sera réduit, car les recettes de billetterie ne couvrent pas les coûts d'une représentation. Bien que difficiles, des choix, ou plutôt des « non choix », doivent être réalisés conduisant à renoncer provisoirement à certains types d'objectifs comme la mise en place de longues séries de représentations et des créations. L'équilibre de la saison a donc été difficile car le public ne doit pas pâtir des questions de budget.

Pour la demande de budget détaillé, cela peut être envisagé par exemple en 3 lignes distinctes : la création-fabrication (décors, costumes...), les le coût plateau et l'exploitation technique.

Jacques Ducrocq remarque que le public de l'Opéra provient à 80 % de la MEL et à 50 % de la Ville de Lille et se demande s'il ne devrait pas être un outil de transmission de notoriété du territoire vers la France entière, voire les pays voisins ? Il trouve que c'est une caractéristique très habituelle du secteur culturel de la MEL sauf l'Orchestre National de Lille, d'être « mélo centré ».

Caroline Sonrier précise que l'ONL assure des tournées, ce qui n'est pas possible pour un opéra. Elle objecte qu'une action en région est menée différemment envers le public qui se déplace difficilement. Le programme *Finoreille* dispose de 18 ateliers en région, l'Opéra propose des bus-opéra, et les retransmissions participent également à cette inclusion. En outre, l'Opéra travaille avec des établissements scolaires de toute la région, toutefois dans la limite d'un temps de trajet adapté.

Elle souligne que l'Opéra de Lille est plus petit que les autres opéras français avec un budget évidemment inférieur. Toutefois, grâce à son projet différent proposant des opéras baroques, des créations, etc., il attire les professionnels du secteur et beaucoup de presse. Les captations participent également de ce rayonnement national et international. Les productions de l'Opéra de Lille continuent d'être régulièrement reprises partout en France et à l'étranger, même s'il n'est pas possible de mettre en place un système de tournées à l'instar des orchestres. Enfin, le public se renouvelle de 20 à 30 % chaque année, grâce au travail des équipes de relations avec les publics.

Jacques Ducrocq estime que la proximité de Bruxelles et Paris constitue à la fois un inconvénient et un avantage. Le tourisme lillois étant axé sur le court-séjour, n'est-il pas possible d'inclure une entrée à l'Opéra dans des pass ou des offres ?

Cassandra Deweine rappelle qu'une telle tâche incombe plutôt aux Offices de tourisme.

Caroline Sonrier précise que des actions sont menées en ce sens. Cependant, le tourisme tend également à s'axer sur des séjours de dernière minute, ce qui rend difficile l'intégration de spectacles. Des partenariats ont déjà été par le passé conclus avec des hôtels, toutefois sans effet.

Elle ajoute qu'une fois par mois l'Office du tourisme propose la formule d'assister à un concert du mercredi à 18h et d'effectuer une visite de l'Opéra.

Marielle Rengot félicite les équipes de l'Opéra pour leur travail et se réjouit que le public de la MEL représente 80 % du public. Toutefois, elle souhaiterait savoir ce qu'il en est des publics scolaires ; sont-ils de retour ?

Caroline Sonrier explique que l'accueil des scolaires était encore difficile en fin d'année 2022 mais que, depuis le début 2023, cela a repris.

Nathalie Sedou suggère la conduite d'une enquête détaillée sur le public, éventuellement en recourant à des étudiants.

Caroline Sonrier souligne le coût important d'une telle enquête, d'autant que l'Opéra en a réalisé une en 2017 en lien avec le syndicat national des Forces Musicales. Même si le niveau d'affluence constaté depuis le début de l'année 2023 est au-delà des prévisions, elle pense qu'il serait utile d'en mener une, toutefois le coût financier est à prendre en compte. Enfin, il lui semble plus pertinent de faire appel à des équipes professionnelles pour mener une étude d'ampleur qu'à des étudiants.

Marie-Pierre Bresson signale que le contexte économique et politique se dégrade avec l'après Covid, la guerre, l'inflation..., ce qui engendre un changement profond. Les difficultés de l'Opéra sont structurelles, si bien qu'il faut s'interroger sur son rôle et ses missions. L'Opéra a fait le choix de mettre en place une programmation « dégradée », et de maintenir son activité d'éducation artistique et culturelle.

Elle ajoute que le tourisme de patrimoine reste important pour le bâtiment, notamment à l'occasion des Journées du patrimoine, et que l'Opéra est un outil d'attractivité dans le cadre des congrès qui se tiennent à Lille Grand Palais et qui se planifient bien en amont.

Enfin, il faut s'interroger sur le déplacement du public ; elle indique que certains établissements mettent en place des partenariats ou des offres pour favoriser leur mobilité, à Nantes notamment ou localement avec l'Aéronef, sans soutien en contrepartie de la MEL pour financer ces actions.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

- **constate les identités de valeur entre le Compte administratif et le Compte de gestion,**
- **adopte le Compte administratif et le Compte de gestion pour l'exercice 2022**
- **affecte :**
  - o **le solde cumulé de la section d'exploitation (1 337 978,80€) en report à nouveau (affectation au compte 002)**
  - o **le solde cumulé de la section d'investissement (29 966,38€) en report à nouveau (affectation au compte 001)**

**4- MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2022**

Euxane de Donceel indique que les marchés publics sont abordés deux fois par an en dehors des CAO durant lesquels ils sont débattus et attribués. Le tableau présente les prévisions lors du vote en décembre 2021, la réalisation à fin 2022 ; de plus, a été transmise la liste des contrats supérieurs à 10 000 euros.

**5- DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2023**

Euxane de Donceel indique que la décision modificative n°1 suit la clôture des comptes et permet aussi d'intégrer des régularisations depuis le vote de décembre 2022.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, le Conseil d'administration adopte la décision modificative n° 1 du budget 2023 et ses annexes, équilibrée en dépenses et en recettes, pour chacune des deux sections, à l'unanimité.**

## PROJET ARTISTIQUE

### 6- RENOUELEMENT DU CONVENTIONNEMENT DE THEATRE LYRIQUE D'INTERET NATIONAL

Caroline Sonrier présente le rapport relatif à ce point, et souligne l'importance de la déclaration de Madame la Ministre.

Jacques Ducrocq estime que l'Opéra devrait communiquer au sujet de celle-ci.

Marie-Pierre Bresson rappelle le rôle prépondérant de Caroline Sonrier dans le paysage lyrique national, et son travail reconnu partout en France.

### 7- POINT D'ETAPE SUR LA RETRANSMISSION DE *FALSTAFF* DANS LA REGION

Marie-Pierre Bresson indique que l'Opéra proposera une présentation décentralisée de *Falstaff* partout dans la région.

Caroline Sonrier fait savoir que la retransmission suit la procédure habituelle, en ayant pour principale difficulté la captation. La production sera mise en scène par Denis Podalydès avec l'Orchestre national de Lille en fosse. Le but est de collaborer avec des communes de tailles moyennes pour permettre au public d'accéder autrement à l'opéra. Ce sont au total 22 lieux qui ont été volontaires. Par souci économique, la retransmission sur la place de l'Opéra a été annulée, au profit d'une diffusion au Nouveau Siècle.

Parmi les 22 lieux sélectionnés figurent 11 nouveaux sites, ce qui atteste du travail de recherche des équipes. Les communes doivent seulement investir pour la réception du signal numérique, alors que la communication et les actions culturelles sont financées par l'Opéra. Le soutien de la fondation du Crédit Mutuel dans le cadre de ce projet est à souligner.

François Decoster salue une belle opération, qui permet d'étendre la popularité de l'Opéra au-delà de la MEL, même s'il sait qu'une majorité de ce public ne se rendra jamais à l'Opéra de Lille. Il regrette toutefois que le sud de la région ne participe pas plus.

Caroline Sonrier admet qu'aucun site de la Somme n'accueillera cette retransmission, malgré les relances.

François Decoster suggère une prise en charge totale des coûts du dispositif par la Région pour les toutes petites communes. 5 communes de moins de 1 000 habitants, soit une par Département, pourraient par exemple être accompagnées. Il remercie à son tour toute l'équipe de l'Opéra qui a fourni un très bon travail dans une période exceptionnelle et ajoute qu'en 2023 il faut se réinterroger. Des échanges se nouent, il faut y travailler et la Région est très volontaire, réaliste et optimiste.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 8- GRILLE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE POUR LA SAISON 2023-2024

Marie-Pierre Bresson indique qu'aucune augmentation tarifaire n'a eu lieu depuis 2018, et que la hausse prévue reste modérée, à hauteur de 4 %. La hausse sera répartie en fonction des catégories de place.

Euxane de Donceel explique que depuis septembre 2022, les équipes étudient les modalités de consommation du public, qui a tendance à réserver à la dernière minute, à se montrer plus opportuniste et à favoriser les places les moins onéreuses.

Par ailleurs, les abonnements viennent d'être réintroduits pour la première fois depuis 2019, et bénéficient d'un plébiscite. Parallèlement, les pass sont également fortement sollicités.

L'objectif est donc d'intégrer une hausse de 4 % sur les tarifs individuels, et en répartissant la hausse uniquement sur les trois premières catégories.

Le système d'abonnement est également revu, en aménageant le nombre de spectacles proposés selon la réduction du nombre de représentations. Les tarifs dédiés au public de moins de 18 ans et aux réservations de dernière minute n'évoluent pas.

La répartition des places dans la salle est également être modifiée, selon les modalités présentées dans la grille annexée au rapport. Une telle mesure devrait favoriser la fidélisation du public, mais n'augmentera pas les recettes, sans qu'il y ait toutefois des pertes.

Jacques Ducrocq estime que ce déclassement des places de catégorie 1 pourrait générer une perte de recettes.

Euxane de Donceel indique que le but est de remplir des places de catégorie 1 qui restent vides actuellement et donc sans perte de recettes.

Marie-Noëlle Nirel précise que la ville d'Haubourdin participe depuis sa création aux bus-opéra et qu'il est toujours difficile de vendre des places en 1<sup>ère</sup> catégorie car ses habitants ne sont pas très fortunés.

Nathalie Sedou demande si le million d'euros de recettes est abandonné ?

Caroline Sonrier précise que les modifications prévues maintiennent le même niveau potentiel de recettes par représentation.

Nathalie Sedou s'enquiert du nouveau nombre de places par catégories.

Euxane de Donceel présente la répartition des places prévues après modification :

- Pour un opéra-concert (1 130 places) :
  - 419 places en catégorie 1 ;
  - 224 places en catégorie 2 ;
  - 213 places en catégorie 3 ;
  - 124 places en catégorie 4 ;
  - 152 places en catégorie 5.
  
- Pour un spectacle de danse (850 places) :
  - 346 places en catégorie 1 ;
  - 190 places en catégorie 2 ;
  - 165 places en catégorie 3 ;
  - 128 places en catégorie 4 ;
  - 25 places en catégorie 5

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, la grille tarifaire de la billetterie pour la saison 2023 – 2024 est approuvée à l'unanimité.**

## **9- MISE A JOUR DE LA GRILLE DE LOCATION DES ESPACES**

Euxane de Donceel indique que la grille a été votée de manière pérenne il y a deux ans. Elle souligne que l'espace Foyer de la danse ne sera plus proposé à la location car il n'est pas très adapté, ni très demandé. Dans le cadre de l'anniversaire, un parquet sera installé sur le parterre pour proposer un espace attractif. Un tarif d'appel a été mis en place pour louer cet espace.

Par ailleurs, l'Opéra proposer désormais aux clients et à leurs invités des visites d'une trentaine de minutes qui font l'objet de facturations supplémentaires.

Enfin, elle propose d'ajouter une facturation pour dépassement horaire de 10 %.

Nathalie Sedou s'étonne du bas tarif proposé pour l'occupation du parterre.

Euxane de Donceel souligne que la mise en place du parquet sur le parterre diminue mécaniquement la jauge disponible, d'où un tarif inférieur.

L'objectif pour les locations d'espaces est de dépasser le chiffre d'affaires prévisionnel de 50 000 euros.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, les tarifs de location d'espaces et les forfaits s'y rattachant sont approuvés à l'unanimité.**

#### **10- DELEGATION SPECIFIQUE A LA DIRECTRICE**

Caroline Sonrier, dont le mandat s'arrête en juin 2025, sollicite le vote du Conseil d'administration afin de pouvoir signer certains engagements s'étendant au-delà de cette date.

**En l'absence d'opposition et avec une abstention, le Conseil d'administration autorise la Directrice, Caroline Sonrier à signer des contrats et conventions dont la date de fin peut dépasser la date de fin de son mandat, à savoir le 30 juin 2025, dans les limites de délégations antérieurement définies et sans que cela n'engage l'Opéra de Lille dans des dépenses et responsabilités supérieures à celles habituellement réalisées, à la majorité des votants.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les fréquentations :

Caroline Sonrier se réjouit de la hausse de fréquentation de l'Opéra, même si le public a évolué. À titre d'exemple, le titre *Pelléas et Mélisande* en février a affiché un taux de remplissage de 99 % et le spectacle *G.R.O.V.E.* en mars un remplissage de l'ordre de 100 %. L'activité « Opéra Games » a bénéficié d'un important succès durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, la Commission de sécurité qui est passée le 12 décembre 2022 a émis un avis favorable et a félicité le service pour la bonne tenue du bâtiment.

- Point sur la prochaine séance du Conseil d'administration :

Marie-Pierre Bresson annonce que le Conseil d'administration sera convoqué avant l'été et concernera notamment le recrutement de la nouvelle direction de l'Opéra.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 25.*



# OPÉRA \_DE\_ \_LILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 JUIN 2023 à 9h00

OPÉRA DE LILLE /STUDIO

## FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMAN	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINÉT		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/06/2023

Application agréée E-legalite.com

# OPÉRA DE LILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## ÉLECTION DE LA.DU PRÉSIDENT.E ET DE LA.DU VICE-PRÉSIDENT.E

N°	2023	06	289
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-289 : Élection de la du Président.e et de la du Vice-Président.e

Délibération n° 2023-06-289 du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément à l'article 11 des statuts de l'EPCC Opéra de Lille, la.e Président.e et la.e Vice-Président.e du Conseil d'administration sont élu.e.s par ce dernier, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leurs mandats électifs.  
En l'absence de la du Président.e à une réunion, c'est la.e Vice-Président.e qui la.e remplace.

Vu la délibération n°2020-10-241,

Le mandat des actuels Présidente et Vice-Président du Conseil d'administration arrivant à échéance le 14 octobre 2023, et alors que la prochaine séance du Conseil d'administration aura lieu dans la 2ème quinzaine d'octobre 2023, il convient d'élire pour une nouvelle mandature la.e Président.e et la.e Vice-Président.e du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille.

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection de la du Président.e et de la du Vice-Président.e.

- Sous la présidence de l'actuelle Présidente du Conseil d'administration, il est procédé à l'élection du.de la Président.e du Conseil d'administration.

- S'est déclarée candidate : Marie-Pierre Bresson

- Il est procédé au scrutin

- Nombre de présents : 9
    - Nombre de représentés : 8
    - Nombre de suffrages exprimés : 17
    - Majorité des 2/3

- La Présidente proclame le résultat : Marie-Pierre Bresson : **17 voix**

- ⇒ En conséquence, **Marie-Pierre Bresson** est élue Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC Opéra de Lille.

- Sous la présidence de l'actuelle Présidente du Conseil d'administration, il est procédé à l'élection du.de la Vice-Président.e du Conseil d'administration.

- S'est déclaré candidat : Michel Delepaul

- Il est procédé au scrutin

- Nombre de présents : 9
    - Nombre de représentés : 8
    - Nombre de suffrages exprimés : 17
    - Majorité des 2/3

- La Présidente proclame le résultat : Michel Delepaul : **17 voix**

- ⇒ En conséquence, **Michel Delepaul** est élu Vice-Président du Conseil d'administration de l'EPCC Opéra de Lille.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le ..09/06/2023...

Fait à Lille le 9 juin 2023

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

DocuSigned by:

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

# OPÉRA \_DE\_ LILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 JUIN 2023 à 9h00

OPÉRA DE LILLE /STUDIO

## FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMAN	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUWE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/06/2023

Application agréée E-legalite.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## PRÉPARATION DU RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION CALENDRIER

N°	2023	06	291/F
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-291/F : Préparation du recrutement d'une nouvelle direction / calendrier

Délibération n° 2023-06-291/F du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Opéra de Lille, et à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, relatifs à la désignation et au mandat du/de la directeur/trice,

Vu la délibération n° 2023-06-291/A,

Vu la délibération n° 2023-06-291/B,

Il est proposé au Conseil d'administration de valider le calendrier de recrutement suivant :

- 10 juin-21 juillet 2023 inclus : publication de l'appel à candidature en français et en anglais
- 22 juillet-31 août 2023 : établissement par les membres du comité de recrutement de la short-list des candidatures autorisées à travailler sur la note d'orientation
- 1<sup>er</sup> septembre 2023 : courriel adressé par la Présidente du comité de recrutement aux candidat.e.s sélectionné.e.s et envoi de la note d'orientation et de l'ensemble des pièces informatives
- 31 octobre 2023 : date limite de retour des projets des candidat.e.s
- 1<sup>er</sup> novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023 : étude des projets des candidat.e.s par les membres du comité de recrutement
- 4-8 décembre 2023 : audition des candidats par le comité de recrutement puis établissement par le comité de recrutement de la liste classée des candidatures susceptibles de prendre la direction de l'Opéra
- Entre le 11 et le 15 décembre 2023 : Conseil d'administration de l'Opéra pour :
  - > voter la liste classée des candidatures proposée par le comité de recrutement (par bulletin secret et à la majorité des deux tiers des membres)
  - > déléguer la négociation du contrat de travail à la Présidente du Conseil d'administration
- Après le 15 décembre 2023 : nomination de la future direction par arrêté de la Présidente du Conseil d'administration et négociation puis signature par la Présidente du Conseil d'administration du contrat de travail de la nouvelle direction

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité de valider le calendrier suivant :

- 10 juin-21 juillet 2023 inclus : publication de l'appel à candidature en français et en anglais
- 22 juillet-31 août 2023 : établissement par les membres du comité de recrutement de la short-list des candidatures autorisées à travailler sur la note d'orientation
- 1<sup>er</sup> septembre 2023 : courriel adressé par la Présidente du comité de recrutement aux candidat.e.s sélectionné.e.s et envoi de la note d'orientation et de l'ensemble des pièces informatives
- 31 octobre 2023 : date limite de retour des projets des candidat.e.s
- 1<sup>er</sup> novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023 : étude des projets des candidat.e.s par les membres du comité de recrutement
- 4-8 décembre 2023 : audition des candidats par le comité de recrutement puis établissement par le comité de recrutement de la liste classée des candidatures susceptibles de prendre la direction de l'Opéra
- Entre le 11 et le 15 décembre 2023 : Conseil d'administration de l'Opéra pour :
  - > voter la liste classée des candidatures proposée par le comité de recrutement (par bulletin secret et à la majorité des deux tiers des membres)
  - > déléguer la négociation du contrat de travail à la Présidente du Conseil d'administration
- Après le 15 décembre 2023 : nomination de la future direction par arrêté de la Présidente du Conseil d'administration et négociation puis signature par la Présidente du Conseil d'administration du contrat de travail de la nouvelle direction

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le ...09/06/2023...

Fait à Lille le 9 juin 2023  
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

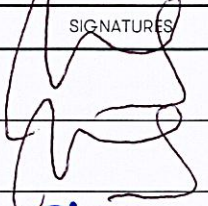

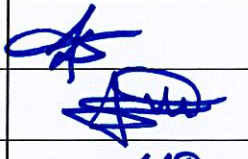
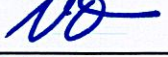
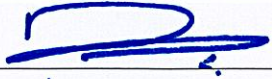
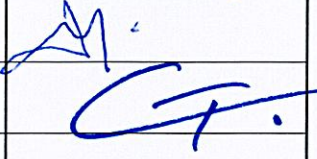


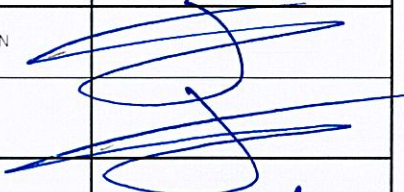


DocuSigned by:

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
9 JUIN 2023 à 9h00  
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

**FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM**

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHÉLLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## PRÉPARATION DU RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION APPEL À CANDIDATURES

N°	2023	06	291/C
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-291/C : Préparation du recrutement d'une nouvelle direction / appel à candidatures

Délibération n° 2023-06-291/C du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Opéra de Lille, et à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, relatifs à la désignation et au mandat du/de la directeur/trice,

Vu la délibération n° 2023-06-291/A,  
Vu la délibération n° 2023-06-291/B,

Il est proposé au Conseil d'administration de valider l'appel à candidatures joint en annexe.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité de valider l'appel à candidatures joint en annexe.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le ..09/06/2023...

Fait à Lille le 9 juin 2023  
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

DocuSigned by:

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

# OPÉRA \_DE\_ \_LILLE

Depuis sa réouverture en décembre 2003, à l'issue d'une rénovation complète du bâtiment, l'Opéra de Lille s'est imposé comme une scène lyrique de référence à l'échelle nationale. Il met en œuvre un projet dont l'ambition première est l'ouverture : ouverture à tous les répertoires, ouverture aux esthétiques actuelles de la création et aux artistes émergents, ouverture à tous les publics, ouverture à l'ensemble des territoires de la région et au-delà, etc. De saison en saison, le projet rassemble un public large autour d'une programmation originale et exigeante, ancrant l'opéra, la danse et les messages qu'il porte dans l'imaginaire d'un public toujours plus attentif.

Doté d'un budget d'environ 13 millions d'euros, pour une équipe permanente de 60 personnes, renforcée par 300 intermittents techniques et artistiques (pour un total de 100 ETP), il propose une centaine de représentations par saison (opéra, danse, concert) dans sa salle de 1138 places et dans le Foyer, ainsi que de multiples manifestations destinées à attirer un public large et diversifié. L'Opéra de Lille présente 4 productions d'opéra chaque année.

L'Opéra de Lille est un Etablissement Public de Coopération Culturelle fondé en 2007, par la volonté de la Ville de Lille, la Métropole Européenne de Lille, la Région Hauts-de-France et le Ministère de la Culture (DRAC Hauts-de-France). Il a été institué Théâtre lyrique d'intérêt national en 2017, renouvelé en décembre 2022.

L'Opéra de Lille est engagé dans une démarche citoyenne de développement durable rassemblant équipes, artistes et partenaires de l'Opéra en faveur d'une transition économique, sociale et environnementale. Il a obtenu la certification internationale ISO20121 en 2021, et demeure le seul Opéra en France à avoir obtenu ce label.

## L'Opéra de Lille recrute sa directrice / son directeur

### MISSIONS

La directrice / le directeur de l'Opéra aura vocation, sous l'autorité de la Présidente du Conseil d'administration, de diriger l'établissement et à ce titre :

- Elaborer et mettre en œuvre le projet artistique et culturel ambitieux de l'établissement, en conformité avec le cahier des charges de Théâtre Lyrique d'Intérêt National ;
- Concevoir la programmation artistique de l'Opéra (opéra, danse, concerts) répondant aux enjeux locaux/nationaux ainsi qu'aux attentes du public, et adaptée aux moyens humains et financiers de l'établissement ;
- Définir et mettre en œuvre la politique des publics ;
- Développer les collaborations nationale et internationale, garantes du rayonnement de l'Opéra ;
- Consolider l'implication territoriale de l'Opéra en région et dans ses dimensions transfrontalières ;
- Assurer le pilotage stratégique de l'Opéra dans toutes ses dimensions (artistiques, techniques, budgétaires, administratives et managériales) avec une gestion harmonieuse et socialement responsable.

### PROFIL

- Disposer de solides connaissances de la musique, de l'opéra, de la danse et des artistes français et internationaux qui participent à leur excellence, et d'une vision originale et innovante de ce que peut être une maison d'art lyrique au XXI<sup>ème</sup> siècle ;
- Faire valoir une expérience réussie de direction d'une équipe et d'un projet artistique ;
- Faire preuve d'une réelle capacité managériale favorisant la dynamique d'équipe ainsi qu'un dialogue social et un management responsable de qualité ;
- Connaître les réseaux professionnels et institutionnels à l'échelle nationale et internationale ;
- Avoir l'expérience des relations avec des partenaires publics ;
- Etre apte à élaborer stratégies et prospectives, notamment dans le cadre du mécénat et du développement des ressources propres ;
- Maîtriser la langue française (de manière avérée ou en cours d'acquisition), et la langue anglaise.

## CONDITIONS

- Poste en Contrat à durée déterminée de droit public de 5 ans, renouvelable par période de 3 ans
- Basé à Lille
- Temps plein, non cumulable avec d'autres fonctions
- Prise de poste le 1<sup>er</sup> juillet 2025
- Résidence attendue à Lille ou dans sa région

## CANDIDATURE

- Les candidates et candidats sont invité.e.s à adresser un dossier en français comprenant :
  - o un curriculum vitae
  - o une note indiquant leurs motivations et les axes majeurs du projet artistique et culturel envisagé (limitée à 3 pages)
- Les candidatures sont à adresser par mail à l'attention de Madame La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille à l'adresse suivante : [recrutement-direction@opera-lille.fr](mailto:recrutement-direction@opera-lille.fr)  
Un courriel de confirmation sera adressé et attestera de la bonne réception de la candidature.
- Date limite de réception des candidatures : 21/07/2023.
- Un comité de recrutement composé de représentants et représentantes de l'Opéra de Lille (élu.e.s et personnalités qualifiées) procédera à une présélection des candidatures durant l'été 2023.

Les candidates et candidats présélectionné.e.s devront constituer sur présentation des missions attendues du futur projet et de documents de l'Opéra de Lille, un dossier en français limité à 20 pages, à rendre avant le 31 octobre 2023, présentant :

- o leur projet artistique et culturel pour 5 ans
  - o ses modalités de mise en œuvre
- ainsi que leurs prétentions salariales

Les candidates et candidats présélectionné.e.s seront ensuite reçu.e.s par le comité de recrutement entre le 4 et le 8 décembre 2023 (audition en français).

- La nomination sera prononcée par la Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille sur proposition du Conseil d'administration après le 15 décembre 2023.

Les candidatures de travailleurs handicapés sont bienvenues.

*Le ministère de la Culture et de la Communication et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou salariés qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

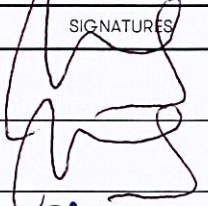

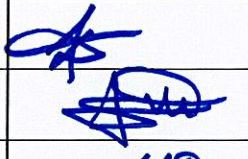
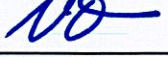
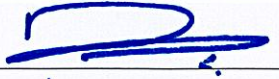
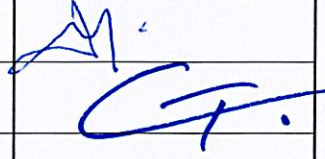

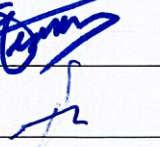
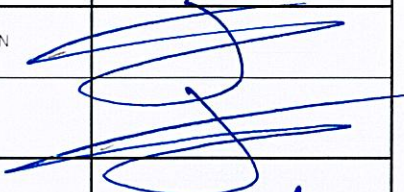

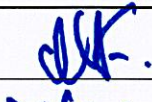
*Les informations recueillies à partir des candidatures sont enregistrées dans un fichier informatisé et/ou en format papier par l'Opéra de Lille dans le cadre du processus de recrutement.*

*Elles seront conservées pendant une durée de 1 an et sont destinées au service des ressources humaines. En cas d'embauche, les données pourront être conservées par l'employeur pendant toute la durée du contrat de travail, prolongée de la durée légale de conservation des pièces liées à l'exécution du contrat de travail.*

*Conformément aux dispositions du RGDP, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition au traitement, de limitation du traitement et de la portabilité des données vous concernant en vous adressant à : [dpo@opera-lille.fr](mailto:dpo@opera-lille.fr). Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
9 JUIN 2023 à 9h00  
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

**FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM**

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHÉLLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE POUR LA SAISON 2023-2024

N°	2023	06	290
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)					
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS	
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X		
	Madame Catherine Morell-Sampol		X		
	Monsieur Arnaud Taisne		X		
	Monsieur Sébastien Duhem			X	
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b> 21	Madame Delphine Blas			X	
	Madame Sylviane Delacroix	X			
	Madame Mélissa Camara		X		
	Madame Vanessa Duhamel	X			
	Monsieur Alain Cambien		X		
	Monsieur Michel Delepaul	X			
	<b>PRÉSENTS</b> 9	Monsieur Patrick Geenens	X		
		Monsieur Jacques Ducrocq			X
		Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	<b>REPRÉSENTÉS</b> 8	Monsieur Grégory Tempremant	X		
		Monsieur François Decoster	X		
		Monsieur Sébastien Chenu			X
		Monsieur Georges-François Leclerc		X	
		Monsieur Hilaire Multon	X		
	<b>VOTANTS</b> 17	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
		Monsieur François Martin	X		
		Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-290 : Modification de la grille tarifaire de la billetterie pour la saison 2023-2024

Délibération n° 2023-06-290 du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,

Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la délibération n° 2023-03-285,

Certains tarifs concernant les événements liés au double anniversaire de l'Opéra doivent être ajoutés à la grille adoptée au dernier Conseil d'administration :

- Livre « L'Opéra de Lille 1923-2023 »
  - o Tarif de souscription : 25€ TTC (avant le 30/06/2023)
  - o Tarif public : 35€ TTC

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les tarifs de billetterie concernant le livre « L'Opéra de Lille 1923-2023 ».

- o Tarif de souscription : 25€ TTC (avant le 30/06/2023)
- o Tarif public : 35€ TTC

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver les tarifs de billetterie concernant le livre « L'Opéra de Lille 1923-2023 ».**

- o Tarif de souscription : 25€ TTC (avant le 30/06/2023)
- o Tarif public : 35€ TTC

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 09/06/2023

Fait à Lille le 9 juin 2023

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

DocuSigned by:

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
9 JUIN 2023 à 9h00  
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

**FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM**

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHÉLLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## PRÉPARATION DU RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION COMITÉ DE RECRUTEMENT

N°	2023	06	291/E
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-291/E : Préparation du recrutement d'une nouvelle direction / comité de recrutement

Délibération n° 2023-06-291/E du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Opéra de Lille, et à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, relatifs à la désignation et au mandat du/de la directeur/trice,

Vu la délibération n° 2023-06-291/A,

Vu la délibération n° 2023-06-291/B,

Il est proposé au Conseil d'administration de valider la proposition de composition du comité de recrutement paritaire :

- La Présidente du Conseil d'administration > Présidente du comité de recrutement
- 1 représentant.e de la Ville
- 1 représentant.e de la MEL
- 1 représentant.e de la Région
- 1 représentant.e de l'Etat
- 2 personnalités qualifiées dont une hors membres du Conseil d'administration

La présidente du comité de recrutement pourra déléguer sa responsabilité à la personne membre du comité de recrutement de son choix, en cas d'empêchement impondérable.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité de valider la proposition de composition du comité de recrutement paritaire :**

- La Présidente du Conseil d'administration > Présidente du comité de recrutement
- 1 représentant.e de la Ville
- 1 représentant.e de la MEL
- 1 représentant.e de la Région
- 1 représentant.e de l'Etat
- 2 personnalités qualifiées dont une hors membres du Conseil d'administration

La présidente du comité de recrutement pourra déléguer sa responsabilité à la personne membre du comité de recrutement de son choix, en cas d'empêchement impondérable.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le ...09/06/2023...

Fait à Lille le 9 juin 2023

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

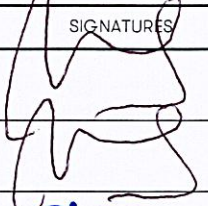

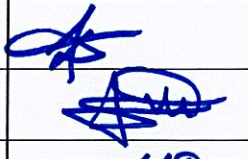
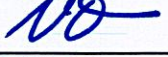
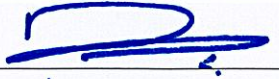
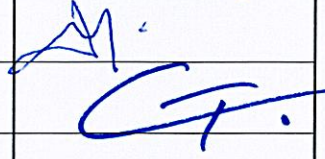

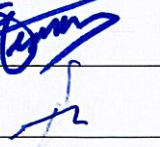
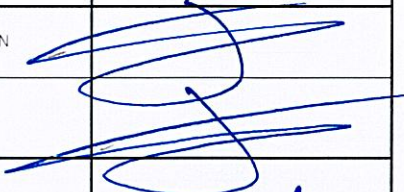
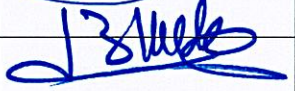

DocuSigned by:

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
9 JUIN 2023 à 9h00  
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

**FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM**

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHÉLLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## PRÉPARATION DU RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION NOTE D'ORIENTATION

N°	2023	06	291/D
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-291/D : Préparation du recrutement d'une nouvelle direction / note d'orientation

Délibération n° 2023-06-291/D du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Opéra de Lille, et à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, relatifs à la désignation et au mandat du/de la directeur/trice,

Vu la délibération n° 2023-06-291/A,  
Vu la délibération n° 2023-06-291/B,

Il est proposé au Conseil d'administration de déléguer à sa Présidente Marie-Pierre Bresson la finalisation de la rédaction de la note d'orientation et sa validation par l'ensemble des partenaires, Ville de Lille/MEL/Région Hauts-de-France/DRAC avant le 31 août 2023 pour qu'elle puisse être transmise aux candidats et candidates de la short-list.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité de déléguer à sa Présidente Marie-Pierre Bresson la finalisation de la rédaction de la note d'orientation et sa validation par l'ensemble des partenaires, Ville de Lille/MEL/Région Hauts-de-France/DRAC avant le 31 août 2023 pour qu'elle puisse être transmise aux candidats et candidates de la short-list.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le ~~09/06/2023~~...

Fait à Lille le 9 juin 2023  
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

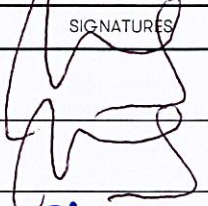

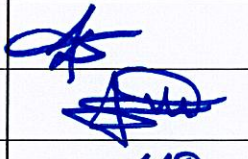
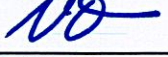
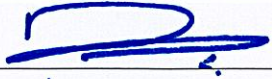
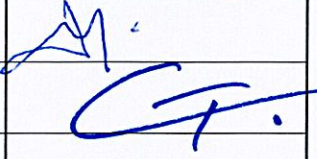

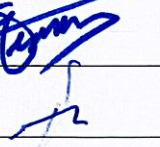
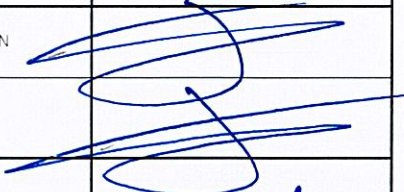


DocuSigned by:

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
9 JUIN 2023 à 9h00  
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

**FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM**

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHÉLLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## PRÉPARATION DU RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION DÉMARCHE

N°	2023	06	291/B
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhoutte		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

**N° 2023-06-291/B : Préparation du recrutement d'une nouvelle direction / démarche**

Délibération n° 2023-06-291/B du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Opéra de Lille, et à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, relatifs à la désignation et au mandat du/de la directeur/trice,

Vu la délibération n° 2023-06-291/A, les modalités de recrutement d'une nouvelle direction doivent être votées.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la procédure de recrutement suivante :

- Délégation donnée par le Conseil d'administration au comité de recrutement pour établir la liste classée des candidats et candidates retenue.s pour la nouvelle direction et qui sera ensuite soumise au vote du Conseil d'administration
- Diffusion d'un appel à candidatures selon le calendrier défini
- Constitution par le comité de recrutement d'une liste des candidats et candidates retenue.s (« short-list »), définie à l'unanimité des collectivités publiques constituant le comité de recrutement
- Envoi aux candidats et candidates de la short-list de la note d'orientation sur laquelle s'appuyer pour rédiger un projet pluriannuel d'orientations limité à 20 pages ainsi que d'autres documents nécessaires : organigramme, budgets, bilans d'activité etc, sans que cette liste ne soit exhaustive
- Etablissement à l'unanimité des collectivités publiques constituant le comité de recrutement d'une liste classée des candidats et candidates retenue.s selon leurs projets transmis et leur audition
- Vote par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers de ses membres et avec bulletin secret sur la liste classée présentée
- Délégation du Conseil d'administration à la Présidente pour négociation et signature du contrat de travail pour un 1<sup>er</sup> mandat de 5 ans
- Nomination par la Présidente du Conseil d'administration de la nouvelle direction via un arrêté

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- **de donner délégation au comité de recrutement pour établir la liste classée des candidats et candidates retenue.s pour la nouvelle direction et qui sera ensuite soumise au vote du Conseil d'administration**
- **d'adopter la procédure de recrutement suivante :**
  - Diffusion d'un appel à candidatures selon le calendrier défini
  - Constitution par le comité de recrutement d'une liste des candidats et candidates retenue.s (« short-list »), définie à l'unanimité des collectivités publiques constituant le comité de recrutement
  - Envoi aux candidats et candidates de la short-list de la note d'orientation sur laquelle s'appuyer pour rédiger un projet pluriannuel d'orientations limité à 20 pages ainsi que d'autres documents nécessaires : organigramme, budgets, bilans d'activité etc, sans que cette liste ne soit exhaustive
  - Etablissement à l'unanimité des collectivités publiques constituant le comité de recrutement d'une liste classée des candidats et candidates retenue.s selon leurs projets transmis et leur audition
  - Vote par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers de ses membres et avec bulletin secret sur la liste classée présentée
  - Délégation du Conseil d'administration à la Présidente pour négociation et signature du contrat de travail pour un 1<sup>er</sup> mandat de 5 ans
  - Nomination par la Présidente du Conseil d'administration de la nouvelle direction via un arrêté

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le ..09/06/2023..

Fait à Lille le 9 juin 2023  
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

DocuSigned by:

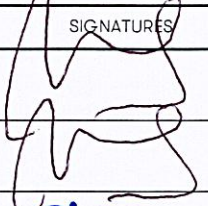


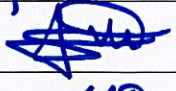
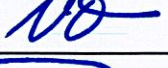

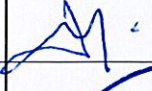
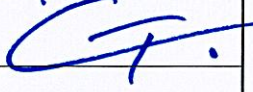


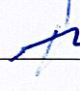


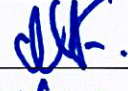

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...



CONSEIL D'ADMINISTRATION  
9 JUIN 2023 à 9h00  
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

**FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM**

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHÉLLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## PRÉPARATION DU RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION

N°	2023	06	291/A
Le 9 juin à 9h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 25 mai 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem			X
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas			X
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
21	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
9	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
8	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Jan Vandenhouwe		X	
	Monsieur François Martin	X		
17	Madame Kamala Cranganore	X		

# OPÉRA DE LILLE

## N° 2023-06-291/A : Préparation du recrutement d'une nouvelle direction

Délibération n° 2023-06-291/A du 9 juin 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Opéra de Lille, et à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, relatifs à la désignation et au mandat du/de la directeur/trice,

Au plus tard 2 ans avant l'échéance de son mandat, à savoir le 30/06/2025, la directrice propose au Conseil d'administration un projet pour un nouveau mandat. Si elle ne souhaite pas renouveler son mandat, une procédure de recrutement est lancée.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration d'interroger Caroline Sonrier sur son souhait ou non de poursuivre son mandat.

**Après avoir été interrogée par la Présidente du Conseil d'administration sur son souhait ou non de poursuivre son mandat, Caroline Sonrier répond ne pas souhaiter poursuivre. Le Conseil d'administration en prend acte et s'engage à lancer le recrutement d'une nouvelle direction.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le ..09/06/2023..

Fait à Lille le 9 juin 2023

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

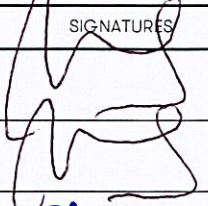

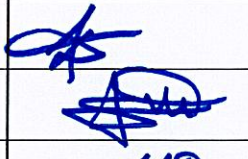
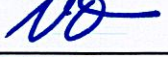
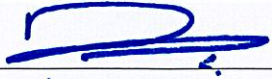
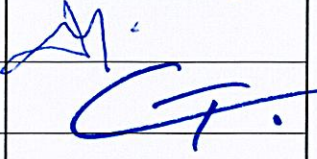

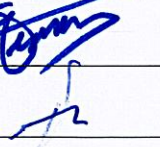
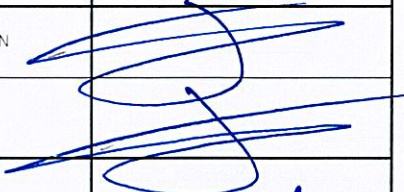


DocuSigned by:

**Marie-Pierre BRESSON**

06EB808C86C040D...

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
9 JUIN 2023 à 9h00  
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

**FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM**

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON ✓	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT	Mme Sylviane DELACROIX	
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHÉLLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER ✓	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Hilaire MULTON	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON ✓	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Kamala CRANGANORE	Mme Anne SALAMON		